

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2013-03-04 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 4e jour du mois de mars 2013 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Denis Laroche, Roger Tessier, Jocelyn Verrier

Monsieur François Parenteau, conseiller, est absent

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(13-03-46) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(13-03-47) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 4e jour du mois de février 2013 soit accepté tel rédigé.

(13-03-48) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de mars 2013 soient acceptés et payés.

<i>NO.</i>	<i>BÉNÉFICIAIRE</i>	<i>DESCRIPTION</i>	<i>MONTANT</i>
	Élus municipaux	Rémunération des élus & Allocation de dépenses Janvier- février- mars 2013	5 411.40\$
	Salaire employés	Salaire février 2013	7 131.97\$
6347	Fabrique Ste- Jeanne D'Arc	Feuillet paroissial 2013	25.00\$
6348	Postes Canada	Achat de timbres pour envoi des comptes de taxes 2013	434.61\$
6349	Hydro-Québec	Luminaire mois de janvier	404.43\$
6350	Prévention Estrie	Vérification et achat d'extincteurs	732.58\$
6351	Bell Canada	Lignes téléphoniques février 2013	371.25\$
6352	Bertrand Proulx	Remboursement économie assurance emploi taux réduit	51.32\$
6353	Construction S.B. Inc	#0585 Installation d'un plafond suspendu / bureau du maire	339.18\$

6354	Demers Pelletier Inc.	#1050-02 Honoraires esquisse pour l'église	1 782.11\$
6355	Eauvy M/N Inc.	#21075 lampe UV Centre Comm.	269.04\$
6356	Les Éditions Juriques FD	#299662 Mise à jour du manuel des officiers	129.44\$
6357	Laboratoires Environex	#QC24110 analyses d'eau mois de janvier 2013	75.88\$
6358	Excavation André Provencher Enr.	Versement mois de mars et avril pour le déneigement des stationnements	1 425.69\$
6359	Excavation Yergeau Enr.	#2896 Rentrer les palettes d'asphalte froide	45.99\$
6360	Excavation Yergeau Enr.	#2915 Déneigement des chemins mois de février 2013	19 670.75\$
6361	9195-3620 Québec Inc.	#282 Déneigement de la patinoire mois de février 2013	114.98\$
6362	L'Industrielle Alliance	Assurance collective mois de mars	598.12\$
6363	Jeffrey Boyce	4 ^e versement entretien de la patinoire	625.00\$
6364	JuHoule	#687354 Achat de trois palettes d'asphalte froide	1 645.29\$
6365	Julie Yergeau	Remboursement économie assurance emploi taux réduit	56.02\$
6366	Mégaburo	#50-0848565 achat de 125 chaises	5 546.11\$
6367	MRC de Drummond	Quote-part mars 2013, #2013-00108 Charges en inspection, #2013-00094 Mutations	2 768.99\$
6368	Municipalité de Wickham	2 ^e versement pour le déneigement de la route Caya	550.00\$
6369	RGMR Bas St-François	Versement mois de mars 2013	3 914.00\$
6370	Société de l'ass. Automobile du Québec	Immatriculation 2013 pour camion	443.21\$
6371	Chemin de Fer St-Laurent & Atlantic	#EF20777 Passage à niveau mois de janvier à mars 2013	1 544.58\$
6372	Telus	Frais de cellulaire mois de février	62.89\$
6373	Line Thivierge	Remboursement économie assurance emploi taux réduit	34.87\$
6374	Ultramar Limitée	#219008-219147-219148 huile à chauffage	2 660.81\$
6375	Ville de Drummondville	1 ^{er} versement Supralocal	1 509.00\$
6376	Visa Desjardins	Achat d'essence pour camion & nettoyeur à toilette pour l'école	164.45\$
6377	Trav-eaux Girardot Enr.	#281405 Réparation buvette & #281415 Vérification des pompes	237.86\$
6378	Marché Ste-Jeanne D'Arc	#0120-#0131 Quincaillerie école et voirie	78.05\$
6379	Mégaburo	#50-0851177 Lecture du photocopieur	24.19\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT NO. 351

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 351.

**(13-03-49) DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS
LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière est tenue de préparer, en février de chaque année, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales afin de la présenter au Conseil;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par: Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales sur lesquelles sont dues des taxes portant sur les années 2011 et 2012 conformément à l'article 1022 du Code municipal, dont un document est joint en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(12-03-50) VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière, si elle reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre, avant le 8 mars 2013 au bureau de la MRC de Drummond les noms des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales des années 2011 et antérieurs;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre envoie la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond qui sont suivants;

matricule : 49020-8868-73-1517
#lot(s)/ Cadastre : 403-15 / Canton de Wickham
Taxes municipales : 171.50\$
(comprenant frais & intérêts)

matricule : 49020-8965-96-9331
#lot(s)/ Cadastre : 397P / Canton de Wickham
Taxes municipales : 3 341.72\$
(comprenant frais & intérêts)

matricule : 49020-8858-97-5008
#lot(s)/ Cadastre : 1082P, 1082-2, 1082-3, 1083-1, 1083-2, 1083-3 /
Canton de Durham
Taxes municipales : 2 848.65\$
(comprenant frais & intérêts)

Que des frais de 35.\$ par fiche soient exigés pour couvrir les frais de postes et administratifs;

Que soit enlevé de la vente pour taxes les propriétés dont les taxes des années 2011 et antérieures seront payées avant la date limite fixée par la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-51) PERSONNE AUTORISÉE / VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes aura lieu le 13 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a des propriétés qui sont envoyées en vente pour les taxes;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Denis Laroche, conseiller, comme personne autorisée à enchérir sur les propriétés du territoire de la municipalité de Lefebvre en vente pour les taxes;

Il est également résolu que l'enchère ne dépasse pas le montant couvrant les taxes et les frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-52) PONT 2303/ ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a rencontré certain membre du conseil municipal et les propriétaires riverains relativement à la reconstruction du pont 2303 situé sur la route O'Brien;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre approuve les travaux de la reconstruction du pont situé sur la route O'Brien par le Ministère des Transports;

Que ces travaux ne contreviennent pas aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-53) PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / REDDITION DE COMPTES 2012

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU et adopté que la municipalité de Lefebvre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces

routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-54) NIVELLEMENT DES CHEMINS

CONSIDÉRANT que les chemins en gravier doivent être nivelés au printemps et à l'automne afin de maintenir une meilleure qualité du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 26 février 2013 de "Jean-Pierre Carpentier Enr." en ce qui concerne le nivellement des chemins;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par: Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage "Jean-Pierre Carpentier Enr." pour effectuer le nivellement des chemins municipaux au taux horaire de quatre-vingt-dix-huit dollars (98.\$/heure) plus taxes et les frais de transport pour l'année 2013;

Que « Jean-Pierre Carpentier Enr. » chargera une indexation pour le carburant si le prix du litre dépasse 1.60\$ taxes comprises;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-55) FORMATION MMQ

CONSIDÉRANT que 2 formations sont offertes gratuitement par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) le 27 mars prochain à Victoriaville;

CONSIDÉRANT que les formations traitent des sujets suivants :

- Les risques d'incendie en milieu de travail
- Éviter les sinistres en réduisant les risques : une approche proactive payante

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU d'autoriser Monsieur Bertrand Proulx à participer aux formations offertes par la MMQ;

Que Monsieur Proulx soit autorisé à utiliser le camion de la municipalité pour se rendre à la formation;

Qu'une somme de 20.\$ soit allouée pour le remboursement des frais de repas, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-454).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Lina Lacharité à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement de prévention en matière de sécurité incendie.

(13-03-56) INSCRIPTION CLIC SÉCUR/ DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que Lyne Tessier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe n'est pas inscrite au service de clic SÉCUR et ne peut avoir aucunes informations au ministère du Revenu concernant les dossiers de la municipalité de Lefebvre;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que Madame Lyne Tessier directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de Lefebvre, les documents requis pour l'inscription à clic SÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR;

Que Madame Julie Yergeau, étant l'administrateur unique de la Municipalité de Lefebvre signe et approuve les résolutions mentionnées ci-dessus pour permettre également à Madame Lyne Tessier de recevoir les informations concernant le dossier de la municipalité de Lefebvre au ministère du Revenu. Un exemplaire de cette résolution soit conservé au registre des procès-verbaux et en fait partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-57) DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT le programme «Desjardins Jeunes au travail 2013 » en collaboration avec la Caisse Desjardins des Chênes, la Caisse Desjardins de Drummondville et le Carrefour jeunesse-emploi Drummond;

CONSIDÉRANT que ce programme offre à la Municipalité de Lefebvre d'embaucher un(e) jeune âgé(e) entre 15 et 18 ans pour un emploi d'été et partager à 50% les dépenses avec la Caisse Desjardins des Chênes;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte de participer au programme «Desjardins Jeunes au travail 2013» en embauchant un(e) jeune comme aide pour des travaux manuels sur les bâtiments et terrains de la municipalité;

Que la période d'embauche soit de 6 semaines à 30 heures de travail par semaine débutant le 25 juin 2013;

Que le jeune employé soit rémunéré au salaire minimum, soit le taux horaire en vigueur lors de l'emploi;

Que 50% des dépenses reliées au salaire soient payées à même une subvention de la Caisse Desjardins des Chênes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-58) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE / OBV YAMASKA

CONSIDÉRANT que la municipalité fait partie du bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) suivi d'une conférence qui aura lieu le 28 mars prochain à Saint-Hyacinthe;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que Monsieur Roger Tessier, conseiller, participe à la conférence de l'OBV Yamaska;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des frais d'inscription au montant de quinze dollars (15.\$) pris dans le poste budgétaire (02-110-00-310);

Qu'une somme de cinquante-cinq dollars (55.\$) soit allouée pour les frais de déplacement, pris dans le poste budgétaire (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(13-03-59) COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX
FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA
VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lefebvre s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

IL EST RÉSOLU de transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-60) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

CONSIDÉRANT qu'un groupe de personnes en collaboration avec Madame Pauline Delude organise la Fête nationale 2013;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent une aide financière à la municipalité;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit autorisée comme aide financière;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le versement de l'aide financière au montant de 2 000.\$ au Comité de la Fête nationale de Lefebvre, pris dans le poste budgétaire (55-161-00-002).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-61) FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

CONSIDÉRANT qu'un groupe de personnes avec la collaboration de Madame Pauline Delude est à organiser la Fête nationale du Québec 2013 qui se déroulera sur les terrains de la municipalité le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT que ce comité demande que la municipalité mette à leur disposition les tables et les chaises du Centre Communautaire pour les festivités de la Fête nationale du Québec ainsi que le bâtiment de l'école pour la salle et les toilettes;

CONSIDÉRANT que le comité demande que la génératrice soit mise à leur disposition si nécessaire;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise que les activités de la Fête nationale se déroulent sur ses terrains;

Que le bâtiment de l'école (toilettes et salle) soit à la disponibilité du comité pour cette activité;

Que le Conseil accepte de mettre à la disposition du comité la génératrice de la municipalité en cas de nécessité;

Que le Conseil accepte de fournir les tables et les chaises du Centre Communautaire pour cette journée;

Que le comité organisateur soit responsable de tous bris ou vols concernant les chaises, les tables et la salle de l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-62) PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

CONSIDÉRANT qu'un comité organise une journée de festivités le 23 juin 2013 pour la Fête nationale du Québec qui aura lieu sur les terrains de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité de la Fête nationale doit faire une demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que cette demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur doit être autorisée par une résolution de la Municipalité de Lefebvre;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre autorise le comité organisateur à faire une demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur à l'occasion de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-63) FEUX D'ARTIFICE / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

CONSIDÉRANT qu'il y aura des feux d'artifice pour la Fête nationale du Québec qui se déroulera soit le 23 juin 2013;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que le service incendie de Durham Sud soit sur place lors des feux d'artifice;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise la tenue de feux d'artifice pour souligner la Fête nationale du Québec avec les conditions suivantes :

- Garder en tout temps un artificier certifié en charge de ces feux;
- S'assurer qu'un équipement approprié soit sur les lieux afin de prévenir tout danger d'incendie
- Suivre toutes les mesures sécuritaires stipulées au volume *Le Manuel de l'Artificier* de la Division des Ressources;
- Utiliser les feux d'artifice uniquement aux endroits et dans les circonstances prévues et autorisées par le coordonnateur à l'incendie, un capitaine ou un lieutenant de la brigade des pompiers qui dessert la municipalité;

Que la tenue des feux d'artifice soit conforme à tous les règlements en vigueur au moment de l'évènement;

Que le Conseil municipal de Lefebvre demande au service incendie de Durham Sud d'être présent pour l'activité des feux d'artifice à la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

SUIVI PROJET DE L'ÉGLISE / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

La directrice générale fait un suivi concernant les demandes de modifications au plan d'aménagement de l'église. Des discussions sont faites sur le dernier plan et sur le financement.

(13-03-64) LA FILIÈRE NUCLÉAIRE CIVILE ET MILITAIRE AU QUÉBEC-DE L'EXPLOITATION DE L'URANIUM À LA GESTION PERMANENTE DES DÉCHETS RADIOACTIFS

CONSIDÉRANT qu'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a diverses activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT que les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent quatre-vingt-cinq pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT que les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs, sous-produits naturels de l'uranium, qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT que les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT que l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT que la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT que la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT que la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les

déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT que le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'*International Framework Energy Cooperation*, anciennement connu sous le nom de *Global Nuclear Energy Partnership (GNEP)*, où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT que l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que le plutonium, un des dérivés de l'uranium créé dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation minière d'uranium ont été interdites en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

CONSIDÉRANT que le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que l'*International Physicians for the Prevention of Nuclear War*, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre adopte la présente résolution;

QUE la Municipalité de Lefebvre demande au gouvernement du Québec de décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie, le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans Eeyou Istchee-Nord du Québec et de rendre ce moratoire permanent par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;

QUE la municipalité de Lefebvre demande au gouvernement du Québec d'assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et au démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;

QUE la municipalité de Lefebvre demande au gouvernement du Québec de favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring

continu de la radioactivité;

QUE la municipalité de Lefebvre demande au gouvernement du Québec d'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergies douces, renouvelables, non hydrauliques comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

Que la municipalité de Lefebvre demande au gouvernement du Québec de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : «Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »;

Que la municipalité de Lefebvre demande au gouvernement du Québec d'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2005;

Que la municipalité de Lefebvre demande au gouvernement du Québec d'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-03-65) DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE : UN ENJEU D'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

CONSIDÉRANT QUE la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ministre québécoise des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT QUE cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU de demander au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

Il est également résolu d'acheminer cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à M^{me} Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M^{me} Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à M^{me} Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 4 mars 2013

Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : procès-verbal du 28 janvier 2013
- Ministre des Transports : Subvention amélioration du réseau routier municipal
- François Choquette : Programme d'infrastructure dans le prochain budget du gouvernement fédéral
- François Choquette : Fonds d'amélioration à l'infrastructure communautaire
- Commission scolaire des Chênes : Politique de transport scolaire – Demande de Mme Annie Provençal
- Madame Céline Mondou : Lettre concernant la protection de l'eau versus l'agrandissement du site d'enfouissement de WM

(13-03-66) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:45 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière